Image not found or type unknown

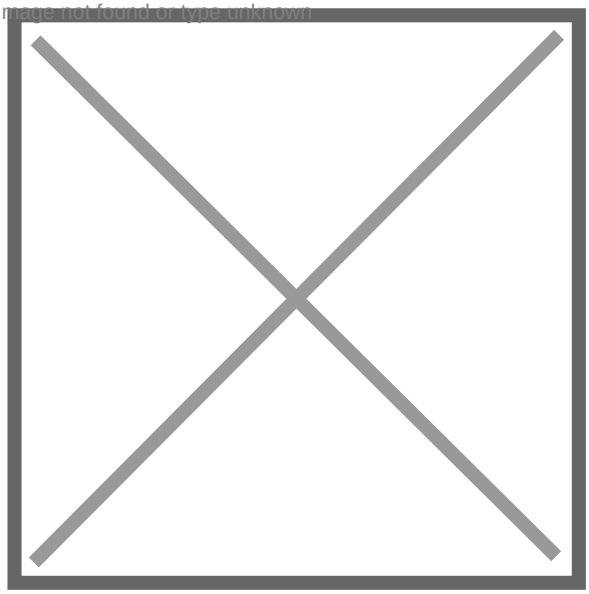

Résiliation opérateur téléphonique pour "cas de force majeur"

Par **nonnette**, le **29/02/2012** à **12:04**

Bonjour,

e souhaite avoir un conseil, une information, car j'ai un problème avec mon opérateur téléphonique.
Voila plusieurs années que je suis chez eux réengagée pour tous types de raisons... bref, Quand j'ai souscrit a un 1er contrat avec eux il y a au moins 5 années, j'étais sans emploi mais indemnisée pôle emploi, entre temps évidemment j'ai travaillé, et aujourd'hui depuis le mois derniers je suis sans emploi mais ayant écoulé la totalité de mes droits pôle emploi je n ai plus de ressources, je n'ai pas le droit au RSA. J'ai donc contacté Bouygues télécom pour savoir si je pouvais résilier mon forfait avant la fin de mon engagement (engagement, qui se termine en juillet 2012) puisque il est évident que de payer 30€ par mois quand il n y a aucune rentrée d'argent c est difficile, et je ne souhaite pas prendre un forfait plus petit car non seulement je n aurai toujours pas les fonds nécéssaires pour le payer et que en + de ca ils vont me réengager automatiquement sur 1 ou 2 ans... la personne que j avais eu en ligne me confirme que je peux résilier pour "cas de force majeur" qu il me suffit d'envoyer un courrier en recommandé avec une lettre de résiliation et un justificatif pôle emploi qui indique que je suis demandeuse d emploi et que je n'ai plus d'indemnisation. ce que je m empresse de faire une fois les documents en main. 2 semaines plus tard, soit hier le 28/02/2012, mon téléphone est effectivement coupé, parfait, mais j'ai la surprise de trouver dans ma boite aux lettres un courrier m indiquant que ma ligne est résiliée mais que je dois payer les mois restant de mon engagement soit 89,70€ je prend contact avec eux et la dame que j ai en ligne, avant de me raccrocher au nez m'indique que ma situation n est pas un cas de force majeur!!! les solutions s offrant à moi selon elle, faire réactiver ma ligne et la resilier lors de la fin de mon engagement donc continuer de payer 30€ par mois que je n ai pas, soit de rester comme ca et de payer ces 89,70€ sans rien dire et évidemment sans le service qui va avec,

soit de passer sur un forfait "chomeur" de 10€ par mois en acceptant de me faire réengager chez eux... bref dans tous les cas selon eux je suis obligée de payer! je souhaite faire arrêter les prélevements aupres de ma banque vu que c est ma seule solution, car je me répète mais je n'ai pas un centime sur mon compte (j'ai même déja un découvert que j'essaies de limiter) que puis je faire contre eux, que peuvent ils faire contre moi? Merci par avance de votre réponse,
Cordialement,
Melle Dandines Marion

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés